

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

DECISION DU MAIRE
N° 2026-05-005

Objet : confirmation devis de la SCP Potin plan topographique et parcellaire station en lien avec la mission AMO station

- Vu la délibération du conseil municipal n°2026-019 en date du 20 Mars 2026, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 216 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la décision N°2026-04-008 relative à la mission d'AMO du 20 avril 2026 ;
- Considérant le devis de la SCP Potin portant sur un plan topographique et parcellaire station en lien avec la mission AMO station d'un montant de 3 800,00€ HT ;

Monsieur Régis SIMOND, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques

De valider le devis de la SCP Potin pour un montant de 3 800,00 € HT, plan topographique et parcellaire station en lien avec la mission AMO station.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer le devis correspondant avec la SCP Potin et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans ce marché et reçoit tous les pouvoirs à cet effet. Chaque tranche sera lancée individuellement par ordre de service spécifique.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 18 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260518-DEC2026-05-005-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Publication : 19/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Régis SIMOND.